L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT DE LA LOUISIANE — NOUVELLE-ORLEANS, VENDREDI MATIN, 4 OCTOBRE 1850.

Imprimé et publié par
MAGNE & WEISSE,
No. 5 rue de Chartres.

[illegible]

NOUVELLE-ORLEANS:
VENDREDI MATIN, 4 OCTOBRE.

[illegible] les votes officiels donnés [illegible] pour l'élection d'un [illegible] au Congrès. Les voici:

Bullard, 115 voix
Johnson, 41 "

[illegible] que nous aurons des données positives, [illegible] le résultat général.

Nous avons eu le plaisir de rencontrer hier le [illegible] J. B. W[illegible], envoyé extraordinaire du gouvernement général auprès du [illegible] Texas, pour informer de [illegible] Le colonel [illegible] était très [illegible] une [illegible] Le gouverneur a [illegible] le colonel W[illegible] [illegible] juste et équitable [illegible] extraordinaire, doit être [illegible].

[illegible] L'UNION A MOBILE — [illegible] de la Mobile de [illegible] ont eu l'obligeance [illegible] de la grande as[illegible] l'Union qui doit avoir [illegible] Il est probable que nos [illegible] d'assister en personne [illegible] mais nous leur [illegible] toutes nos sympathies [illegible] de loin, nous [illegible] ardents aux leurs, pour la prospérité et [illegible] perpétuité de l'Union américaine.

Les démonstrations [illegible] Etats-Unis, une [illegible] St Louis [illegible] de Greene [illegible] mesures adoptées [illegible]

[illegible] que l'honorable [illegible]

[illegible] STEAMER DE LA LIGNE DE CHAGRES.

[illegible] avec satisfaction de MM. [illegible] Aspinwall qu'un nouveau steamer [illegible] construit à New-York [illegible] Nouvelle-Orléans [illegible] Havane [illegible] Oregon [illegible]

NOUVELLES DE LA CALIFORNIE.

ARRIVÉE DU CRESCENT CITY.

[illegible] de la Californie, mais nous [illegible] passagers [illegible] jusqu'au 1er [illegible]

[illegible] l'Empire City [illegible] New-York. Le [illegible] New-York au [illegible] Nouvelle-Orléans [illegible] San Francisco [illegible] l'isthme [illegible]

[illegible] que nous avons pu[illegible] caractère de [illegible] Une dépêche expédiée [illegible] de son départ [illegible] que les Squatters avaient [illegible] la ville de San Francisco. Nous serions heureux de pouvoir annoncer [illegible] n'est pas réalisé [illegible] les autorités en a imposé [illegible] les journaux que nous avons [illegible] que l'ordre a été [illegible] Voici ce que nous [illegible] dans le Herald de San Francisco.

[illegible] exagéré [illegible] Après la [illegible] les Squatters sont dispersés; les principaux [illegible] arrêtés et rendent en prison [illegible] leur procès. Quelques [illegible] dont les rues de [illegible] M. [illegible] parfaitement [illegible] le moment [illegible] de Placerville. Le bruit court [illegible] troupe de 400 hommes [illegible] assemblés à Weaversville [illegible] sur Sacramento, pour [illegible] Bien que les autorités [illegible] peu d'importance à ce rapport [illegible] en conséquence [illegible] sur les lieux. Il [illegible] par les [illegible] de San Francisco et de Sacramento [illegible] des scènes [illegible] ce pays dans [illegible] Nous apprenons [illegible] les médecins qui soignent [illegible] pendant l'émeute [illegible]

[illegible] personne envoyée par M. [illegible] Mexico, ayant pour [illegible] vérifier et d'assurer les concessions [illegible] Californie [illegible] propriétaires [illegible] Cet envoyé pense que sur les documents [illegible] M. [illegible] trouvera au Mexique [illegible] notre gouvernement, les titres [illegible] ne peuvent manquer d'être reconnus.

[illegible] des mines sont satisfaisants [illegible] dans les mines [illegible] considérables [illegible] sont devenus beaucoup [illegible] La loi, en général, aux mineurs [illegible] a effarouché les Chiliens, les Mexicains et bon nombre d'étrangers [illegible] les explorations de San Joaquin. Des machines à vapeur pour écraser le [illegible] dans le Mariposa; [illegible] qu'elles donneront de beaux [illegible] Les mines de Stockton et Aspinwall [illegible] grandes espérances, et [illegible] de se former pour [illegible] machines à broyer le quartz.

[illegible] tout le pays. [illegible] sur la place [illegible] de deux [illegible] Le prix élevé [illegible] ont pour [illegible] dans le [illegible] longtemps [illegible] arrivages [illegible] ancrés à la [illegible]

Les émigrans continuent à arriver en foule [illegible] le plus grand état de dénûment. Des souscriptions ont été faites en leur faveur dans tout le pays et le produit leur a été envoyé.

La mort du général Taylor a causé une grande sensation. Son service funèbre a été célébré jeudi dernier. Au nombre des personnes qui sont venues payer le tribut de leur hommage au noble défunt se trouvait une compagnie de Chinois [illegible] national.

Le steamship Northerner est parti le 30 août du port de San Francisco avec 213 passagers et $175,000 en poudre d'or. L'Oregon part aujourd'hui, 1er septembre, avec 250 passagers et $700,000 en poudre d'or. Le Republic est en départ, il a 100 passagers et $300,000 en poudre d'or.

Le Sacramento Times publie les informations suivantes qui lui sont parvenues de Deseret ou [illegible]:

DESERET.—Les habitans de Deseret viennent d'organiser leur Etat. L'assemblée générale est entrée en session et la division du territoire en comtés, a été décidée. Des cours ont été établies, des officiers de justice nommés, et un système régulier de jurisprudence a été adopté. Une Université de l'Etat a été également fondée et une allocation de $5,000 par an doit lui être payée par le trésor public.

Le Conseil de la ville de Sacramento a ordonné que les soldats de la Compagnie du capitaine Sherwood recevraient $8 chacun par jour, pendant le temps que la ville a employé leur service, pour réprimer les troubles de Sacramento. Le salaire des sergents a été fixé à $12, et celui des officiers à $15. Le capitaine Sherwood a refusé de recevoir toute espèce de rémunération.

NOUVELLES DES MINES.

Les journaux contiennent de longs comptes-rendus sur la situation des mines du Nord et du Sud, mais ces nouvelles ne présentant aucun intérêt particulier, nous nous contentons d'y jeter un coup-d'œil général sans entrer dans des détails insignifiants.

Au Nord, les barres des rivières que l'on croyait épuisées, ont été exploitées de nouveau et ont donné aux mineurs de beaux résultats. Au Sud, de nouvelles mines ont été découvertes; aux fondes de Cayota des centaines de piastres ont été extraites d'un seul baquet de terre. Ajoutons cependant que le sol ne rend pas toujours une aussi riche moisson; car les travailleurs sont souvent obligés de fouiller la terre jusqu'à cinquante pieds de profondeur. Dans plusieurs placers les bras sont avantageusement remplacés par des machines et l'ancien mode d'exploitation commence à être abandonné.

On lit dans le *Times*:

Huit hommes travaillant sur le *South Fork* de la rivière *Feather* gagnent depuis quelque tems $13,000 par semaine. Un de ces heureux travailleurs a réalisé depuis le commencement de l'exploitation sur ce point, la somme de $27,000.

Les ouvriers qui habitent cette partie de la Californie abandonnent les placers qui ne rendent que de $8 à $20 par jour. Les meilleurs dépôts se trouvent sur des lits de granite en décomposition; on ne rencontre pas d'or sur les fonds unis.

Le *Pacific News* dit que les mines de vif argent de San José offrent de beaux bénéfices à la compagnie, et que bientôt elle y trouvera la source d'une immense fortune.

Plusieurs émigrants sont arrivés, le 29 août, à San Francisco, par la route du Nicaragua. Ils disent que leur voyage a été fort agréable et beaucoup moins dispendieux que par la voie de l'isthme.

PROTECTION DE LA LOUISIANE CONTRE LES INONDATIONS.

Nous consacrons aujourd'hui une grande partie de nos colonnes à un excellent rapport de M. Ing. Buisson sur les meilleures dispositions à prendre pour éviter à l'avenir les crevasses et les inondations. Les calamités qui ont désolé depuis quelque temps notre Etat et ruiné notre agriculture, ont enfin ouvert les yeux des autorités; la législature du pays a pris en main cette grande question d'intérêt général, une commission, chargée d'explorer le Mississipi et ses tributaires, et de proposer des moyens pour mettre à l'avenir la Louisiane à l'abri des inondations, a été nommée. Cette commission s'est immédiatement mise à l'œuvre, une étude consciencieuse du sol et du cours des eaux a été faite, et le résultat des opérations a été publié. M. Buisson a suivi comme membre de cette commission, toutes les expériences hydrographiques, et il offre aujourd'hui au public le résultat de ses observations personnelles. Nous engageons vivement tous ceux que intéressent à la prospérité de la Louisiane, à lire ce document qui contient des preuves de grandes connaissances scientifiques et d'un jugement remarquable.

M. Buisson examine successivement les diverses crevasses qui ont eu lieu en Louisiane. Il cherche à prouver que le volume d'eau que déchargeaient ces ouvertures était presque égal au volume total du fleuve passant devant la Nouvelle-Orléans. Le lecteur se convaincra de cela si cette importante proposition a été établie d'une manière concluante. Il nous semble que les calculs donnant la vélocité superficielle du courant, sont à peine admissibles, si le courant a lieu au fond de l'eau, ou à une certaine profondeur de la surface. Ceci n'est autre chose qu'une réflexion de notre part et non point une critique, car nous nous reconnaissons complètement incompétent sur ce sujet.

La partie la plus intéressante du rapport de M. Buisson est celle où il examine les diverses propositions qui ont été faites pour protéger la Louisiane. Il rejette le projet d'élévation des levées comme insuffisant et conséquemment inutile. Un projet qu'il paraît envisager avec attention est celui d'ouvrir un ou plusieurs débouchés au fleuve, tel que celui qui se trouve à la tête de la crevasse de Bonnet Carré; cependant, après une mûre investigation, il conclut en disant que ce moyen ne devrait pas être risqué, car il serait à craindre que le fleuve trouvant une nouvelle issue, ne changeât son cours au détriment de la Nouvelle-Orléans.

M. Buisson est en faveur du plan proposé par M. McDonough à la Législature. Il prétend que de petits rigoles, ouverts de distance en distance sur les bords du Mississipi à travers toute l'étendue des terres hautes, seraient suffisants pour dégorger au moins trois pieds d'eau du fleuve et conséquemment prévenir toutes les inondations. Ce moyen serait à la fois le plus simple et le plus économique.

DES MOYENS DE PROTECTION CONTRE LES INONDATIONS DU MISSISSIPI.

[PAR BENJAMIN BUISSON.]

Les ravages du Mississipi sur les terres de la Louisiane et la recherche des moyens de s'en garantir, sont des sujets qui fixent, avec anxiété, l'attention du peuple de cet Etat. On craint que ces calamités, qui se sont renouvelées pendant deux années consécutives, ne soient pas accidentelles, et qu'elles proviennent d'autres causes que d'une coïncidence fortuite dans la crue des eaux des principaux affluents du fleuve. On a quelques raisons de croire que les inondations de la Louisiane sont le résultat de causes permanentes.

S'il en était ainsi, le Mississipi nous menacerait tous les ans des mêmes dangers; parce que la capacité de son lit ne serait plus proportionnée au volume d'eau qu'il y présenterait à l'époque des grandes crues.

L'immense extension donnée aux levées, dans ces derniers tems, ainsi que la perturbation du régime du fleuve, par le *raccourci*, imprudemment fait il y a deux ans, paraissent être les causes réelles des dernières inondations. Si cette conjecture est fondée, ce que j'admettrai, il faudra s'attendre, chaque année, à un débordement du fleuve; si ce n'est par-dessus les levées, ce sera par des crevasses.

Pendant longtemps, les levées ne s'étendirent pas plus loin que la Pointe-Coupée: elles ont été, depuis peu, prolongées jusqu'à la rivière des Arkansas. Sur le côté opposé du fleuve, elles forment aussi une ligne presque continue, qui s'étend plus haut encore. Il en résulte que toute cette portion des hautes eaux du Mississipi qui se déversaient précédemment dans d'immenses cyprières et d'innombrables lacs, lagunes et bayous, où elles se perdaient en partie, par absorption et par évaporation, ne remplissent plus ces réservoirs, mais sont retenues dans le lit du fleuve et éloignées rapidement sur la Basse Louisiane, pendant le tems de la crue des eaux.

Dans cet état de choses, à quels moyens de protection peut-on avoir recours? Le système des levées, convenablement amélioré, peut-il suffire pour cet objet; ou bien, est-il indispensable de faire écouler latéralement les eaux surabondantes du fleuve? Ces questions sont d'une extrême importance et exigent une prompte solution.

Avant de se hasarder à proposer quelque plan, il faut avoir une base certaine, fondée sur des faits qui fassent connaître la grandeur du mal, afin de proportionner le remède à son étendue.

En 1849, neuf grandes crevasses, situées entre l'embouchure de la rivière Rouge et la Nouvelle-Orléans, ont servi de déversoir, au superflu des eaux du Mississipi: le fleuve n'en a pas moins atteint cette année là un niveau plus élevé qu'il ne l'avait fait précédemment. En 1850, huit crevasses seulement ont eu lieu dans le même espace, mais elles avaient plus d'ouverture que celle de l'année précédente.

Les crevasses de cette année viennent d'être mesurées par une commission d'ingénieurs, dont j'ai fait partie; la table suivante indique la largeur de chacune, l'époque à laquelle elle s'est déclarée, et la hauteur moyenne de l'eau qui s'y est écoulée.

Table des crevasses de 1850, entre l'embouchure de la Rivière Rouge et la Nouvelle-Orléans.

	Largeur.	Date.		Hauteur de l'eau.
Wharf boat,	3,960 pds.	Février.	4 pds.	
Racourci,	1,171 "	"	4 "	6 po.
Swain's,	2,108 "	"	5 "	6 "
Grande levée,	462 "	9 Juin	7 "	0 "
Fausse Rivière,	4,980 "	Février	5 "	0 "
O.-B.-Rouge,	10,137 "	"	5 "	0 "
do	2,640 "		3 "	6 "
Bonnet Carré,	6,804 "	31 déc 1849	7 "	8 "
Total,	32,262 pieds.			

Les sections transversales des colonnes d'eau qui coulaient dans les crevasses, avaient une superficie totale de 178,926 pieds carrés. Quant au volume d'eau qu'elles ont absorbé, dans un temps donné, on n'a pas des renseignemens assez précis pour le déterminer. A défaut de ces données on peut au moins fixer le *minimum* de la vitesse avec laquelle l'eau s'échappait par ces crevasses; elle ne pouvait être moindre que la vitesse moyenne du fleuve, pendant les hautes eaux, car il y a toujours une dépression du niveau à l'entrée des crevasses, ce qui donne à l'eau qui s'y engouffre une plus grande déclivité que celle de la surface du fleuve, et par conséquent une plus grande vitesse; elle s'amortit cependant bientôt, parce que l'eau dès qu'elle a quitté le lit du fleuve, se répand dans toutes les directions.

En n'attribuant à l'eau des crevasses, au moment où elle s'y précipite, qu'une vitesse de 3 pieds par seconde, celle du fleuve à la surface étant de 3,80 pieds, on se tient plutôt en deçà qu'au delà de la réalité. Multipliant alors la surface totale des sections transversales, (178,926 pieds carrés) par 3, on trouve que toutes les crevasses, situées au-dessous de l'Atchafalaya, ont détourné du cours naturel du fleuve, au moins 536,778 pieds cubes d'eau par seconde, à l'époque où elles coulaient toutes ensemble.

La question qui se présente maintenant est celle-ci: quel est le rapport de ce volume d'eau à celui qui s'écoule ordinairement, à l'eau haute, dans le lit du fleuve?

La section transversale moyenne du fleuve, à la Nouvelle-Orléans, est à l'eau haute, de 176,000 pieds carrés; la vitesse moyenne du courant est alors 3,30 pieds par seconde; l'écoulement ordinaire, par seconde, dans le Mississipi, vis-à-vis de la Nouvelle-Orléans, pendant les hautes eaux, est donc de 580,800 pieds cubes. On vient de voir que toutes les crevasses au-dessus de ce point, jusqu'à la Rivière Rouge, laissaient écouler, *au moins*, 536,778 pieds cubes d'eau par seconde; on peut donc établir comme un fait certain que:

Le volume d'eau absorbé en 1850, par les crevasses situées au-dessous de l'Atchafalaya, fut, pendant un temps, presqu'égal à celui qui s'écoule dans le lit du Mississipi pendant les eaux hautes.

Malgré le dégorgement considérable du fleuve par ces crevasses, il a monté à sa hauteur ordinaire: il est donc certain que, sans les crevasses, il aurait, en 1850, passé par-dessus les levées.—De combien de pieds auraient-elles dû être rechargées pour éviter le débordement.

Les calculs précédens ont montré que s'il n'y avait pas eu de crevasses, il aurait dû s'écouler, à une époque, deux fois plus d'eau dans le lit du fleuve. Or, il ne pouvait s'écouler, dans un tems donné, deux fois plus d'eau, par le même canal, qu'autant que cette eau y passerait avec une vitesse deux fois plus grande. Soit V la vitesse à la surface de l'eau haute en 1850; elle se serait accrue jusqu'à 2V dans l'hypothèse où nos levées auraient été en état de retenir toute la crue d'eau dans le lit du fleuve. Soit l la déclivité de la surface du fleuve avec la vitesse V, et X ce qu'elle aurait été avec la vitesse 2V; on aura ces alors ce rapport:

$$\frac{V}{2V} = \frac{1}{X^2}; \text{ d'où: } X = \sqrt{2} = 1{,}41.$$

L'accroissement de déclivité aurait donc été: 0,41.

Ainsi, on n'aurait pu retenir dans le lit du Mississipi la masse d'eau qui s'est écoulée cette année par les crevasses qu'en augmentant de 0,41 la déclivité de la surface du fleuve; de sorte que pour empêcher le débordement des eaux, il aurait fallu exhausser les levées, en chaque endroit, de 0,41 de la hauteur à laquelle le fleuve monte, en cet endroit, au-dessus du niveau du Golfe. C'eût été environ 6 pieds 3 pouces de hauteur additionnelle pour les levées de la Nouvelle-Orléans, où le fleuve monte jusqu'à 15 pieds 3 pouces au-dessus du niveau de la mer.

Mais en admettant que toutes les levées eussent été, avant la crue des eaux, rechargées à la hauteur que le calcul indique, on n'eut encore fait là qu'un travail inutile: car ces levées, en les supposant d'ailleurs construites avec toute la solidité que l'on pourrait leur donner, auraient été détruites par la pression et le mouvement des eaux du fleuve, dans les localités les plus exposées à l'action du courant. Elles n'auraient pu soutenir une pression au moins double de celle qu'elles supportent ordinairement, ni l'impulsion d'un courant dont la vitesse aurait aussi été doublée. Les rives du fleuve ont à peine assez de cohésion pour résister à l'érosion d'un courant de 3,50 par seconde; elles auraient donc été rapidement minées par l'action d'un courant d'environ 7 pieds par seconde, et les éboulemens ne se seraient arrêtés que lorsqu'il y aurait eu assez de crevasses pour amoindrir la rapidité du fleuve jusqu'au point où il y aurait eu équilibre entre sa puissance d'érosion du courant et la résistance des rives.

On voit que, d'après les changements survenus dans le régime du Mississipi, il y a impossibilité de le faire couler en tout tems entre nos levées, pendant la crue des eaux, car si on laisse ces levées à leur hauteur actuelle, et qu'il ne s'y fasse pas de crevasses, l'eau débordera partout. Si on les élève assez pour empêcher le débordement, on donnera au courant une vitesse trop grande pour la résistance des rives, il en résultera des crevasses.

Voilà donc la situation bien définie, elle se résume ainsi:

Les crues du fleuve seront maintenant trop considérables pour la capacité de son lit; et il y a impossibilité d'y retenir les eaux, en rechargeant les levées. On est alors dans la nécessité ou d'agrandir le lit du fleuve ou d'en retirer une partie de ses eaux: il faut doubler la capacité de ce lit, ou en faire sortir, par des saignées, au moins 536,000 pieds cubes d'eau par seconde, pendant les hautes eaux.

L'agrandissement du lit du Mississipi ne pourrait se faire que par les propres forces du fleuve, et comme elles agissent, à cause de son cours sinueux bien plus activement dans le sens de sa largeur que dans celui de la profondeur, il tendrait tôt à recreuser considérablement toutes les levées, et faire d'immenses sacrifices en terres, édifices et améliorations de tout genre. Plutôt que de se résigner à tant de pertes, on préférerait sans doute, rester encore sous le régime éventuel des crevasses. Il ne faut donc pas s'arrêter à ce moyen, inexécutable maintenant.

Il ne reste alors que le moyen des saignées latérales, sur lequel les opinions sont partagées, quant au mode qu'il convient d'employer. Beaucoup de personnes préconisent le dégorgement par une ou deux vastes ouvertures seulement; d'autres recommandent au contraire de diminuer le volume des eaux du fleuve par un très grand nombre de petits canaux. Examinons l'un, et l'autre procédé.

La commission qui vient d'examiner le Mississipi n'a reconnu que deux localités où il serait possible de mettre en pratique le système des vastes débouchés du fleuve. L'un conduirait à l'Atchafalaya, l'autre irait de l'anse du Bonnet-Carré au lac Pontchartrain.

Pour tirer l'eau dans l'Atchafalaya une grande partie de l'eau du Mississipi, il faudrait ouvrir un large débouché entre les deux *raccourcis*. On inonderait alors dix paroisses, mais on soulagerait les habitations du fleuve. On ne peut donc, avec justice, s'arrêter à ce projet avant d'avoir préalablement ouvert de vastes communications du grand lac des Attakapas avec la mer. Ce lac est le bassin où se réunissent les eaux de la Rivière-Rouge et de ses affluens et toutes celles qui viennent du Mississipi par l'Atchafalaya et par Plaquemine. Les crevasses ont tenu, cette année, le niveau du lac à six pieds au-dessus de son niveau ordinaire. Oll n'a pas besoin d'autre preuve que les issues de ce lac à la mer sont insuffisantes.

Il ne nous reste donc que l'anse du Bonnet-Carré, qui est, pour quelques personnes, une localité de prédilection pour un immense dégorgement du fleuve. Les partisans de ce projet proposent de donner à l'ouverture au moins un mille de largeur, et de l'établir sur l'emplacement de la crevasse: ils pensent que cette grande saignée tem; érerait assez l'impétuosité du fleuve; on va voir que ce qu'il faut craindre, c'est qu'il ne la tempère trop. En effet, si l'on exécutait ce projet, il se substituer à la crevasse du Bonnet Carré, un canal d'un mille de largeur, formé par deux levées parallèles, s'étendant, par la direction la plus courte, du fleuve au lac Pontchartrain, l'eau s'y écoulerait plus rapidement que par la crevasse et en plus grande quantité, comme le calcul le prouvera. Cette plus grande dérivation produirait donc de plus grands effets dans le lit du fleuve. Or les sondes, au-dessous de l'anse du Bonnet-Carré, montrent qu'il s'est formé une barre en travers du fleuve, au-dessous de la crevasse. La plus grande profondeur sur cette barre, n'est, maintenant à l'eau basse, que de 50 pieds, là où il y en avait plus de 100 auparavant. Si on livrait donc au fleuve, une issue permanente, sur l'emplacement de la crevasse, par laquelle l'eau s'écoulerait avec plus de vitesse qu'elle n'en avait dans la crevasse, on diminuerait davantage la rapidité du fleuve au-dessous de ce débouché, et la barre formée par la crevasse, continuerait de s'élever. La superficie de la section transversale du fleuve diminuerait alors au-dessous du débouché allant au lac, et il entrerait plus d'eau dans cette issue; la vitesse du courant y serait donc croissante, tandis qu'elle décroîtrait, dans le lit du fleuve, au-dessous du débouché: la barre s'élevant par conséquent, fermerait bientôt, presqu'entièrement le lit du fleuve, et le Mississipi prendrait son cours vers le lac Pontchartrain. Dès que le fleuve commencerait à se détourner de sa direction actuelle, ses embouchures s'ensableraient, et il ne resterait de profondeur d'eau aux passes que ce qu'il en faudrait pour verser à la mer, le tiers d'eau qui s'écoulerait peut-être encore à l'eau haute, devant la Nouvelle-Orléans. Ainsi, le débouché du Bonnet-Carré ruinerait la navigation et le commerce de la Louisiane: et cette révolution ne s'opérerait pas par des progrès lents; elle serait, au contraire, très prompte; dès la troisième année, le mal serait irrévocablement accompli. C'est l'impression qui reste dans l'esprit, quand on a vu avec quelle facilité le Mississipi peut se creuser un nouveau lit et combler l'ancien, comme il l'a fait au *raccourci*. En 1848 on lui a livré passage en cet endroit, dans un fossé de 25 pieds de largeur sur 12 à 15 pieds de profondeur. Le fossé a maintenant 1783 pieds de largeur et 19 brasses de profondeur. A la prochaine crue des eaux, le fleuve l'élargira encore de 600 à 700 pieds.

Les partisans d'une bifurcation du Mississipi, dans l'anse du Bonnet Carré, se rassurent cependant contre la sinistre prévision que le fleuve se jeterait entièrement dans le lac Pontchartrain, parce que, disent-ils, le Mississipi a, depuis des siècles, des branches dans lesquelles l'eau a plus de déclivité que dans son cours principal, et cependant il n'a aucune tendance à changer son lit pour celui de l'une ou l'autre de ces branches.

On va voir pourquoi le Mississipi ne manifeste aucune tendance à prendre son cours, soit dans l'Atchafalaya, soit dans les bayous de Plaquemine ou de Lafourche, et pourquoi il le prendrait tout de suite dans le vaste canal du Bonnet Carré.

La vitesse par seconde, à la surface de l'eau haute, dans les branches latérales du Mississipi est:

Dans l'Atchafalaya	6, 60 pieds.	
" Plaquemine	7, 00	"
" Lafourche	4, 70	"

Or, la vitesse moyenne, dans des cours d'eau resserrés et sinueux, qui ont, comme ceux-ci, beaucoup de profondeur relativement à leur largeur, est d'après les expériences multipliées de *Dubuat, Prony*, Eytelwein, etc. les 2/3 de la vitesse à la surface. La vitesse moyenne dans les branches du Mississipi est donc:

Dans l'Atchafalaya	2, 64 pieds par seconde.		
" Plaquemine	2, 80	"	"
" Lafourche	1, 88	"	"

L'eau du Mississipi, par l'effet du Raccourci de Shreeves, n'entre maintenant dans l'Atchafalaya, que quand le fleuve a déjà monté de plus de 16 pieds, à l'embouchure de la Rivière Rouge. Elle n'entre dans le bayou Plaquemine, qu'après une crue de six pieds à cet endroit; et l'entrée de Lafourche est à sec à l'époque des plus basses eaux du fleuve. Ainsi la couche d'eau qui alimente les branches du fleuve est celle qui coule au dessus du niveau des basses eaux, et comme la vitesse est d'environ 3, 80 pieds par seconde, on voit que le Mississipi ne peut abandonner sa direction actuelle, dans laquelle il a plus de vitesse qu'il n'en aurait dans ses branches. Il ne pourrait avoir cette tendance; que si l'on augmentait assez la surface de la section transversale de l'une de ses branches, pour donner considérablement la différence entre la vitesse superficielle du courant et la vitesse moyenne. Comme ce courant n'a pas la puissance d'élargir ni de creuser ces bayous, il n'existe aucune tendance naturelle à ce que l'un d'eux absorbe un plus grand volume d'eau.

Quant au projet du Bonnet-Carré, on arrive par calcul à une conclusion toute opposée à celle-ci.

La vitesse des grands cours d'eau s'exprime en fonction de la surface de leur section transversale; du périmètre de cette section, et de la hauteur de la chute sur une distance déterminée. La formule suivante établit la relation entre ces quantités:

$$V = 96\sqrt{\frac{S \times h}{P \times D}}$$

V étant la vitesse; S la superficie de la section transversale, P son périmètre; h la hauteur de la chûte pour la distance D. Le nombre 96 est un coëfficient dont la valeur a été déterminée par de nombreuses expériences sur le cours des plus grands fleuves, en prenant une seconde pour unité de tems.

Pour appliquer cette formule au cours d'eau projeté du Bonnet-Carré, dans lequel une colonne d'eau de 5240 pieds de largeur, aurait une chute de 17 pieds sur 5 milles, ou 26,400 pieds, il faut donner les valeurs numériques suivantes aux quantités qu'elle renferme: S=40,290; P=5,287, h=17; D=26,400; on trouve alors: V=6,72.

L'application de la même formule aux cours du Mississipi, au-dessous du Bonnet-Carré, où sa section transversale est réduite par la barre, à 110,450 pieds carrés, se fait par la substitution des nombres suivans: S=110,450; P=2,630; h=17; D=759,290; ce qui donne: V=2,98.

Ainsi l'eau s'écoulerait au lac Pontchartrain, avec une vitesse de 6,72 pieds par seconde, et dans le fleuve, elle ne descendrait vers la Nouvelle-Orléans, qu'avec une vitesse de 2,98 pieds par seconde. Le Mississipi ainsi partagé en deux branches, verserait, à l'eau haute, 270,681 pieds cubes d'eau par seconde, dans le lac Pontchartrain, et 329,141 pieds cube s'écouleraient dans le même tems, vers la Balise. Cette proportion dans le partage des eaux ne subsisterait cependant pas longtems, à cause de la grande différence de vitesse dans les deux branches. Comme le courant, dans celle qui va au lac, aurait la force suffisante pour creuser le fond, cette branche absorberait un volume d'eau de plus en plus grand, tandis que le contraire aurait lieu dans l'autre branche, où le fond s'élèverait, parce que le courant n'y serait pas assez rapide pour empêcher l'eau de déposer une partie de ses sédiments. Le Mississipi travaillerait donc activement à se former, au-dessous du point de bifurcation, et ce résultat ne se ferait pas attendre longtemps.

Le Major BARNARD, dans un article sur ce sujet, inséré dans la *Revue de Debow*, du mois d'août, est opposé en principe au système des dégorgemens latéraux du fleuve, et quant au projet d'un vaste débouché dans l'anse du Bonnet Carré, loin de partager la crainte que tout le fleuve s'y jette, il considère comme très douteux, au contraire, qu'on puisse le conserver ouvert. "Lorsque le fleuve commencerait à "baisser, dit cet ingénieur, la vitesse de l'eau "dans ce débouché diminuerait, et il se ferait "des dépôts. Pendant l'été et l'automne, il y "croîtrait des plantes qui, l'année suivante, "retarderaient l'écoulement de l'eau, de sorte "qu'en peu d'années, il n'y aurait d'autre re[illegible] "des [illegible] "bouche qu'une bande de terre haute s'étendant du fleuve au lac."

Les faits ne justifient pas cette conclusion. L'eau a creusé dans la crevasse du Bonnet-Carré avec beaucoup de vitesse qu'elle en aurait dans le débouché projeté, dans l'anse de [illegible] des dépôts que dans ces endroits en rencontrait des obstacles, arbres, etc. [illegible] pas laissé. Un autre exemple est celui du Bayou de Plaquemine, dont une partie est à sec pendant les eaux basses du fleuve, et dont le fond ne s'élève pas. Le peu de dépôts qui reste à son entrée, à la baisse des eaux, est entraîné par la crue suivante.

Je maintiens donc que, si l'on ouvrait au Bonnet-Carré l'issue projetée, dans laquelle il y aurait un courant plus rapide que celui du Bayou Plaquemine, tout le fleuve y passerait; et je suppose qu'on veuille bien vérifier mes calculs, avant de se déterminer définitivement, à jeter le Mississipi dans le lac Pontchartrain et à détruire ce qui [illegible] pas dans soixante ans. Le sujet est assez important pour tirer qu'on prenne cette peine. Si, après cela, on persistait dans ce projet funeste, c'est qu'on aurait résolu la ruine de la Nouvelle-Orléans, sans qu'il dut en résulter d'ailleurs aucun soulagement pour les campagnes.

On voit que notre plus grand danger n'est pas celui qui provient des causes naturelles, puisque le remède dont le choix appartient au pouvoir législatif de l'Etat, pourrait être bien pire que le mal. Nos législateurs, avec d'excellentes intentions, n'ont pas toujours été heureux dans le choix de leurs questions scientifiques, et leurs antécédents dans cette voie ne sont pas de nature à nous inspirer beaucoup de sécurité. N'est-ce pas l'un d'eux qui, en opposition aux sages avis de M. P. O. Hébert, alors ingénieur de l'Etat, a fait exécuter ce travail qui, depuis deux ans, est le fléau des habitations situées au-dessous du point où cette prétendue *amélioration* a été faite sous l'autorité de l'Etat. Je veux parler du *Raccourci*; je reviendrai plus loin sur ce sujet, et j'examinerai s'il est encore des raccourcis qui ne soient pas des dangers dont ils menacent la Louisiane.

Le projet d'un vaste débouché au Bonnet-Carré n'étant pas praticable, et l'Atchafalaya ne pouvant non plus servir à un très grand dégorgement du fleuve, il faut s'en tenir à des petites issues latérales; ce qui nous conduit à l'examen du plan proposé par M. JOHN McDONOUGH, qu'il expose ainsi dans une communication adressée à la Législature: "Je recommande, dit M. McDonough, à la Législature, maintenant en session, de passer une loi pour obliger "les propriétaires riverains du Mississipi, depuis "la Rivière Rouge, du côté occidental, jusqu'à "la Balise, ou au moins jusqu'au Fort Jackson, "au-dessous duquel il n'y a plus d'habitations, "et depuis Bâton-Rouge jusqu'à l'embouchure "du fleuve, sur le côté oriental, d'ouvrir de deux "en deux arpens ou tous les 400 pieds, un fossé "de quatre pieds de largeur sur trois de profondeur, jusqu'à huit ou dix arpens au-delà des "terres cultivées: l'extrémité de ces fossés "placée dans la Levée, se fermerait au moyen "d'une vanne ou écluse, etc ..." "Ce travail "accompli fournirait peut-être dix mil e bouches "ou pertuis vomissant jour et nuit les eaux du "fleuve en quantité suffisante pour tenir son "niveau à deux ou trois pieds, comme je le calcule, au dessous de celui où il s'est élevé précédemment. Ceci soulagerait les levées d'une immense pression et donnerait pleine sécurité à la Basse Louisiane. L'exécution de ce "projet n'occasionnerait guères plus de travaux "aux habitants sucriers du fleuve qu'ils n'en "font maintenant sur leurs terres, où ils ont des "[illegible], à chaque intervalle de deux arpens, un "grand fossé d'égoût.... " Si quelques habitations de l'intérieur étaient inondées, elles "pourraient se garantir par des levées, et devraient aussi recourir aux machines de desséchement pour se débarrasser des eaux pluviales."

Je ne puis citer ici tous les détails du plan de M. McDonough qu'il faut lire dans le pamphlet publié par le comité du Sénat sur les levées.

Ce projet, aussi simple qu'efficace, pourrait encore être simplifié. La loi, au lieu de prescrire aux riverains du fleuve d'ouvrir un fossé de dégorgement de deux en deux arpents, devrait se borner à leur imposer l'obligation de couper deux pieds de levée par arpent, pour laisser écouler les hautes eaux du fleuve, entre deux digues parallèles; jusque sur les terres inhabitables en arrière de leur propriété. Le propriétaire d'une terre de 20 arpents de face, serait tenu de faire 40 pieds de coupure dans la levée; mais au lieu d'ouvrir dix canaux de 4 pieds, il pourrait en faire deux de 20 pieds, placés aux limites de sa terre. Si ses voisins plaçaient les leurs de la même manière, ils feraient ces travaux en commun et à moins de frais.

On pourrait encore se dispenser de fermer, par des écluses, les bouches de dégorgement, puisqu'elles doivent rester constamment ouvertes; il suffirait d'en fortifier l'entrée par un revêtement en charpente.

Par la mise en pratique de ce système, toutes les terres cultivables se trouveraient enfermées dans une ceinture de levées, et devraient par conséquent être pourvues de machines de desséchement. Ce surcroît de dépense et de travail est nécessaire pour échapper à la dévastation générale qui paraît imminente, et je ne vois pas de moyen moins dispendieux et plus avantageux dans ses résultats ultérieurs que celui de M. McDONOUGH.

Ce dégorgement du fleuve, par des milliers de pertuis, élèverait progressivement les cyprières et les prairies, les rendrait cultivables, et assainirait toute la contrée. Dans cinquante ans, les habitations du fleuve seraient les terres basses du pays. Il faudra que ce plan s'exécute ou que la Basse Louisiane soit dévastée tous les ans par des crevasses.

Jusqu'ici je n'ai envisagé que les dangers qui existent, mais il convient aussi de se précautionner contre ceux qui pourraient naître éventuellement.

Lorsqu'on jette les yeux sur une carte qui représente le cours du Mississipi, on voit qu'il serait possible d'y faire un grand nombre de *raccourcis*, et de réduire de près de moitié la distance de la Nouvelle-Orléans à l'embouchure de l'Ohio.

Comme il n'y a pas de théorie, si fausse en principe et si dangereuse dans ses conséquences, qui ne trouve des adeptes, celle du redressement du cours du fleuve a les siens. Il serait donc possible que les Etats riverains du Mississipi, s'autorisant d'ailleurs de l'exemple de la Louisiane, entreprissent aussi quelque jour de couper les grandes pointes du fleuve pour en abréger le cours. Voyons ce qui en résulterait pour la Louisiane.

Les raccourcis augmentent la rapidité du courant, mais c'est une conclusion erronée de leurs partisans, qu'en raison de cela, ils abaissent le niveau général du fleuve: un raccourci n'abaisse le niveau qu'au-dessus de lui; il l'élève au contraire au dessous: on le démontre par une construction graphique très simple, et l'expérience le prouve aussi, puisque les raccourcis produisent des inondations au-dessous du point où on les fait, et en préservent les contrées supérieures qui y étaient sujettes.

Tous les ingénieurs qui ont écrit sur la théorie des eaux courantes, et qui sont des autorités sur ce sujet, ont reconnu que *toutes les fois qu'on fera un raccourci considérable dans un fleuve, on soulagera le district supérieur, en submergeant celui qui est au dessous, et qu'il sera toujours dangereux de redresser par des raccourcis une portion du cours d'un fleuve, à moins de faire ces travaux près des embouchures.*

On a fait deux raccourcis à la Louisiane; celui de Shreeve en 183, ; l'autre par l'Etat en 1848. L'effet du premier, sur le cours du fleuve, a été compensé par celui qu'il a eu sur la Rivière Rouge, qui est, en grande partie rentrée dans son ancien lit, l'Atchafalaya: mais le second agit désastreusement sur les terres à plus de 60 milles au-dessous de lui. Ils ont été faits, l'un et l'autre, autant que possible, en violation des principes de la science, car ils sont aussi loin de la mer que la juridiction de l'Etat le permettait. Le mal est maintenant irréparable, mais on doit en tirer une utile leçon pour l'avenir. C'est de tâcher d'obtenir promptement du Congrès un acte prohibant tous travaux de redressement du Mississipi; car les Etats où se trouvent les points principaux où ces travaux pourraient se faire, seraient peut-être, quelque jour, disposés à les entreprendre; et pourvu qu'ils les fissent judicieusement, en les commençant à la limite de la Louisiane et les continuant ensuite, en remontant le fleuve, ces Etats y trouveraient des avantages incontestables; mais à quel prix? Chacun à la Louisiane a maintenant assez d'expérience pour répondre à cette question; la Louisiane serait submergée; elle périrait sous l'eau, et la fatale prédiction de Raynal serait accomplie.

Le problème de la protection des terres de la Louisiane contre le Mississipi, ne peut trouver sa solution que dans les moyens propres à modérer son impétuosité, jusqu'à une certaine limite. Le sol sur lequel il coule ne comporte pas une vitesse de plus de 3, 50 pieds par seconde, et celle du courant est déjà plus considérable; chaque raccourci l'accroît encore; et c'est la raison pour laquelle, il devrait être sévèrement défendu d'en faire aucun.

Wm. W. Stuart a été condamné à dix ans d'emprisonnement, par la Cour de District du Nord de la Géorgie, pour avoir volé la malle-poste.

M. Ludwig, de Hanau (près de Francfort, incriminé dans l'assassinat du comte Lichnousky, de Francfort, s'est échappé de prison et est arrivé à New York.

CHRONIQUE LOCALE.

—Le feu s'est déclaré hier, à deux heures du matin, dans la boutique de M. Hecnat, située rue des Remparts, entre Toulouse et St-Pierre. Malgré tous les efforts des pompiers les flammes ont fait des progrès rapides et deux maisons ont été réduites en cendres.

RACOURCI GASOIS.—Un nommé Alexis Dore h. c. l a fait un affidavit contre l'esclave Théophile, appartenant à Mme Nicaud, dans lequel il déclare qu'il a été assailli et frappé par cet esclave.

—François Petrole se plaint dans un affidavit, de ce que mercredi soir, au moment où il allait se mettre au lit, il a trouvé un nommé Manuel [illegible] [illegible] convaincu [illegible] se trouver en cet endroit [illegible] à la police pour [illegible]

—Lucy Carter [illegible] a été envoyée devant la 1re Cour de district [illegible] pour avoir assailli et frappé une personne blanche, Mme Bridget Kealy. Henry [illegible] a été renvoyé devant la même cour pour une affaire semblable sur Mme Corine de Mézières. [illegible] a été envoyée à la 1re Cour de district pour avoir grossièrement insulté un officier de police.

—Un mandat d'amener a été lancé contre Mme Anna Wolf [illegible] [illegible] avec un couteau, sans l'intervention d'une personne présente.

—Mary [illegible] arrêtée pour avoir volé un [illegible]

—Antonio Fitz a été envoyé devant la 1re Cour de District pour l'accusation [illegible] de $40 à J. Chamberlain [illegible]

—Baptiste Zimeer [illegible] [illegible] Il a été envoyé devant la Cour de District.

—Mary Carroll accuse D. Goldstein de s'être approprié une montre qu'elle lui avait donnée à réparer. L'affaire est à examiner.

—Plusieurs vagabonds ont été arrêtés dans les 3 municipalités et punis comme d'habitude, pour ce genre de délit.

Señors Radactos de l'*Abeja*,

Muy Señores meus; estimare que se serviran inserir a en el mesmo Periodico Diari que vostes publican aqui a questa Ciutat el seguent article de lu que a quedara mol agrait el seu servidor que las seus mans besa.

JOAQUIN ROBIRA.

CATALANS ATANSIO.

Ya aveu vist l'article qu'escrit el Diari qu'es publica en aquesta Ciutat nominat el Curreu de la Lusiana; contra els nostras paysans y compatriotas residents à la Ya de Cuba y à nosaltres en aquella, fen una defensa la cual tindria Ricch dentra aus guos dias—perque als Señors Redactors del ya dit Diari Curreu de la Lusiana veixin que nos ataca impunement l'onor dels nostrus Xermans.

So el seu servidor que les sebas mans besa.
Noba Orleans 2 octobre 1850.
[illegible] JOAQUIN ROBIRA.

☞ Nous appelons l'attention des acheteurs de la vente et de la campagne sur la vente de linge fait, chapeaux et casquettes qui aura lieu aujourd'hui, à 10 heures du matin, au magasin de J. B. Blasius, No. 114, rue de Chartres. 4oct

☞ Nous sommes requis d'appeler l'attention du public sur la vente de bottes, et souliers qui aura lieu dans les magasins de Sykes, Hyde & Co, encanteurs, No 51, rue des Magasins. La vente commencera à dix heures et demie.

COMMERCIAL.

NOUVELLE-ORLEANS,

JEUDI SOIR, 3 OCTOBRE 1850.

Les ventes d'hier ont été plus considérables que nous ne l'avons rapporté: elles s'élèvent à 3,500 balles. Aujourd'hui elles n'ont été que de 1,000 balles aux mêmes prix.

Le sucre et la mélasse sont toujours dans la même situation.

La farine est peu demandée. Le maïs est inactif. Les provisions sont aux prix de nos cotes d'hier. 150 barils graisse ont été faits à 6¼ cts.

Le whiskey se vend 24⅛ @ 25 cts le gallon, rectifié.

Le change n'a pas varié.

Le fret est dans les mêmes conditions.

COMPAGNIE DES POMPIER D'ORLEANS No. 21.

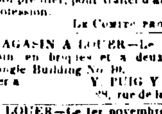

Les officiers et membres de cette compagnie sont invités à assister à l'assemblée mensuelle qui aura lieu lundi prochain, 7 octobre, à 7 heures précises du soir.

La plus grande ponctualité est requise
Par ordre du foreman WM. THEARD,
4oct—3t Secrétaire pro. tem.

LES OUVRIERS [illegible] et autres ouvriers de la Nouvelle-Orléans sont invités à se réunir samedi, 5 octobre, à 7 heures du soir, au No. 39, rue d'Orléans, à SACRAMENTO CITY BEER HOUSE, au premier, pour traiter d'affaires relatives à la profession.
2 oct—3t Le Comité provisoire

MAGASIN A LOUER—Le nouveau magasin en briques et à deux étages, situé Triangle Building No 10.
S'adresser à Y. PUIG Y PUIG,
4oct 28, rue de la Commune

A LOUER—Le 1er novembre prochain, la BELLE ET GRANDE MAISON à étage, avec porte-cochère, grande cour, &c, rue Bienville, No. 154. 4oct—8

A LOUER.—Deux belles maisons hautes en briques ayant toutes les convenances pour familles, portant les Nos 137 et 139, rue Condé, encoignure Hôpital. Possession en sera donnée le 1er octobre prochain. Pour les conditions s'adresser à Laborde et Xiques, No 3, rue Front, entre Canal et Crossman. 4oct

A LOUER.—(Possession pouvant être donnée le 1er novembre prochain.—Deux maisons de résidences particulières, à trois étages, sises rue de l'Esplanade, entre Royale et Condé, troisième municipalité.

Aussi—Le magasin No 43, rue des Magasins, étant le second à partir de l'encoignure de la rue Gravier. Il est actuellement occupé par M. Aaron. S'adresser à EDWARD BARNETT,
4oct 21, rue Conti.

A LOUER—Deux maisons de résidence particulières, à étages, situées rue des Remparts, entre Douane et Canal. Chaque maison a cinq chambres, des galeries, cabinets, cours et arrière-cours, citernes et hydrants. S'adresser à Dubuch & Frères, No 57, rue St-Louis, entre Royale et Bourbon. 4 oct—6

AVIS—Toutes les personnes ayant des réclamations contre la goëlette SUSAN-EMMA, sont priées de les présenter à C. H. NOBLE,
4 oct—3t No 9, Nouveau Bassin

DAMEJEANNES, bouteilles vides, vinaigre, vin de Bergasse, savon Winchester, cerises à l'eau de vie, huiles, brandy du Nord, en magasin, à vendre par J. F. BERCIER & CO,
4 oct 54, Vieille-Levée.

A VENDRE, ayant droit au drawback—300 paniers huile Plagniol; 110 caisses absinthe Sauvajol Brunetou & Co, 50 barriques vin Bergasse, 50½ do do; 147 caisses vin Pauillac, à vendre par J. F. BERCIER & CO,
4oct 54, Vieille-Levée.

Banque des Citoyens.
Nouvelle-Orléans, 1er octobre 1850.

DES propositions seront reçues à cette banque, jusqu'à mardi, 15 courant, pour le bail d'une année de la barre et la Rotonde de l'hôtel St-Louis; le dit bail commencera le 1er novembre.

Aussi pour le bail de la salle St Louis.
E. ROUSSEAU, Caissier
2 oct—3pa—jusq 14

LISTE MARITIME.

Port de la Nouvelle-Orleans.

—EXPÉDIÉS.—

Barque Ella, Atwood, pr Boston.
Goelette P M Sears, Graham, pr Brazos Santiago.
Alvarado, Metcalf, pr Tampa Bey.
Alice, Miner, pr Pensacole.
Coresh, Parker, pr Brazos Santiago.
Carroll, Ducey, pr Chagres.
Steamer Beacon, Roberts, Montgomery, via Mobile.

—ARRIVÉS.—

Steamship Alabama, Foster, de Chagres.
Navire Devonshire, Strickland, de New-York.
Memphis, Coffin, de New York.
Barque Maria Engarcia, Montolmso, de la Havane.
Brick Nile, Schneider, de Chagres.

—STEAMERS.—

Patrick Henry, Landry, de Bâton-Rouge.
E D White, Brady, d'Atchafalaya.
Belle Creole, White, de Vicksburg.
Duck River, Clark, d'Alexandrie.
Flora, Johnson, de St Martinville.
St James, Hyde, de Donaldsonville.

STEAMERS DE L'ATLANTIQUE.

[DE LIVERPOOL.]

Cambria, pour Boston..................le 21 Septembre

[D'AMERIQUE.]

Cambria, de Boston.....................le 16 Octobre

Partie de plaisir de Dimanche.

Le magnifique steamer OLIVIA, capitaine J. W. Hoffman, fera une excursion à Mandeville, Lewisburg et Madisonville, dimanche prochain, le 6 octobre. Il partira de l'extrémité du chemin de fer du lac Pontchartrain, après l'arrivée des chars de huit heures A. M. A leur retour, les passagers seront à temps pour les chars de sept heures P. M.

On préparera un excellent déjeuner aux poissons pour les personnes qui le désireront. Ce déjeuner est fait par un cuisinier français.

☞ Qu'on se rappelle que le prix du passage n'est que de cinquante cents. 4oct

EN débarquement du navire Orozimbo, de Marseille, le soussigné offre à vendre

100 caisses savon français bleu vif, 60 barriques vin rouge; 880 paniers huile Plagniol, 24 onces; 300 caisses vin Muscat, 200 paniers bouteilles vides de 30 et 28 onces. DOMINIQUE LANATA,
4oct Nos 9 et 10, rue Jefferson

A VENDRE à livrer, par le navire Charlemagne, attendu du Havre:

3,000 damejeannes de 5 gallons; 300 do de 1 do, 500 do de 2 do; 25 caisses de 12 fromages de Hollande. DOMINIQUE LANATA,
4oct Nos 9 et 10, rue Jefferson

INSTITUTION DE LA N-ORLEANS
POUR LES JEUNES DEMOISELLES,
Pension, demi-pension et Externes,
No. 252, RUE DU CAMP,
Sous la direction du Docteur et Mme MACAULAY.

CETTE institution est sous la direction immédiate de Mme Macaulay, les classes scientifiques élevées sont [illegible] par le docteur Macaulay et un autre professeur. Des professeurs de grande capacité sont attachés à l'établissement pour l'enseignement des langues Française, Espagnole, Italienne, etc.; ainsi que pour les arts d'agrément, la musique vocale et instrumentale, la peinture et la danse.

Cet établissement est à la fois une institution Française et Anglaise. Les directeurs ont pour but principal de faire suivre aux élèves une éducation systématique et solide, et de s'occuper de l'élévation du cœur en même temps que de l'élévation de l'esprit. Des dispositions ont été prises pour l'instruction des enfans de tous âges. Les professeurs unissent leurs efforts pour assurer les progrès des élèves et les pensionnaires seront traités et considérés comme les enfans de la maison.

La cour de récréation est vaste et éloignée de la vue du public, et l'on donnera aux personnes qui le désireront les références de parents qui ont leurs élèves dans cette institution depuis plusieurs années.

Des cours d'histoire et de biographie seront faits pendant l'hiver par le docteur Macaulay à la classe [illegible] L'institution possède des instruments pour rendre l'étude des sciences plus facile. Du [illegible]

P. S.—Le docteur MACAULAY voulant concentrer tout son temps et tous ses soins aux devoirs de son institution, a abandonné les classes qu'il professait chez Mme DESRAYAUX. 3 oct

AUGUSTE BRUSLÉ annonce au public et à ses amis qu'il a transporté son magasin de la rue de Chartres du numéro 30, rue de la Douane, où il offre les articles suivants, à des prix très modérés.

Livres blancs de toute dimension, pleine et demi reliure.

Papiers de toutes qualités, français, anglais et de toute grandeur.

Papiers buvard, rouge, Cartes à jouer, amer[illegible] et blanc.
[illegible]

Manufacture et relieure de toutes espèces de livres blancs.
Impressions de tous genres à bas prix.
Nlle Orléans, 2 octobre 1850.
3oct—15t AUG BRUSLÉ.

Grocerie à vendre pour cause de départ.

UNE GROCERIE bien installée et parfaitement achalandée, située encoignure Ursulines et Condé, No 107, une des meilleures positions de la ville pour ce genre d'affaires.

Pour les conditions, s'adresser sur les lieux.
3 oct—6

DEMANDE DE NOURRICE—Une femme de couleur, sans enfant, d'une bonne santé et pouvant fournir des recommandations, trouvera une place de nourrice en s'adressant encoignure des rues Plauche et Lafayette. 3oct—6

DEMANDE D'UN BARBIER — On désire employer un barbier. S'adresser au No 102, rue de Chartres, à M. Sicard. On donnera la préférence à une personne parlant le français et un peu l'anglais. Les appointements dépendront du mérite de l'employé. 3 oct

VIN ROUGE ET BLANC, à vendre en débarquement du brick Emeline, venant de Bordeaux:
[illegible] barriques vin rouge St-Estèphe,
50 barils vin blanc Haut Sauterne, à vendre par X. LAMBERT,
3 oct 62 rue des Magasins

OLYMPE,
RUE DE CHARTRES No. 31.

REÇU par les navires Brunswick, du Havre, et Empire Queen, de Liverpool, et à vendre aux prix les plus modérés les marchandises suivantes: gants chevreau de Jouvin, mantelets et pèlerines de soie pour dames et enfans, rubans grande nouveauté, velours écru pour robes, cachemire et mérinos et Barpool pont 5¼ pour deuil, etc.

Mlle Olympe profite de cette occasion pour informer les dames qu'elle vient de faire une grande réduction dans les prix des marchandises de l'hiver dernier. OLYMPE, rue de Chartres,
2 oct—6 34, encoignure Douane.

ESSAYEZ DES TEINTURES AU NOUVEL ETABLISSEMENT DE PERINAUD,
RUE ROYALE, 73, PRÈS BIENVILLE,

ET vous serez convaincu que c'est LE SEUL ICI qui puisse remettre les soieries à neuf avec les NOUVELLES MACHINES qu'il a fait faire lui-même à Paris.

Les Crêpes de Chine sont rendus aussi beaux qu'étant neufs, soit en 5 une ou en couleurs fines. Toutes nuances; [illegible] Etablissemens d'hommes [illegible] [illegible]

[illegible] Comme aucun établissement [illegible] seul qui possède les machines à lustrer, damasser et lustrer toutes les étoffes, il prie les personnes qui voudraient le visiter de ne pas confondre sa maison avec celle qui se trouve très près de la sienne, son travail ne pouvant être imité par personne.
2 oct—3m Rue Royale, 73, près Bienville.

EN débarquement du brick Emeline, capt. Watts, de Bordeaux:
148 barriques vin rouge, divers crus,
56 barils vin blanc Haut Sauterne,
112 caisses vin rouge St-Julien Médoc,
101 do vin Pauillac Médoc,
100 do vin blanc Haut Sauterne 1847.
A vendre par B. TALAMON,
2oct 182, rue Royale

EN débarquement du brick Emeline, de Bordeaux:
60 barriques vin rouge St Emilion,
80 do do St Estèphe,
30 demi barriques vin blanc Haut Sauterne,
6 caisses moutarde, à vendre par FERROS Frères,
2oct—20f Encoig. Royale & Dumaine.

ANISADO DE MALLORCA — 80 damejeannes Anisado de Mallorca, qualité supérieure, à vendre par BERNARD TURPIN,
2oct No 20, Vieille-Levée

CIGARES—800 milliers cigares de la Havane, des meilleures marques, à vendre par LABORDE & XIQUES,
2 oct No 3, rue Front

SUCRE—80 caisses sucre blanc, qualité supérieure, à vendre en magasin par LABORDE & XIQUES,
2 oct No 3, rue Front

INDIGO—7 surons indigo de Guatimala, et une caisse de Manille, à vendre par LABORDE & XIQUES,
2 oct 3, rue Front

QUATRE MANTEAUX DE CHEMINEES en marbre blanc, à vendre par LABORDE & XIQUES,
2 oct 3 rue Front

CIGARES DE LA HAVANE — 134,800 cigares, qualités assorties, en débarquement du brick Adams Gray, à vendre par J. M. CABALLERO,
2 oct 6, Vieille Levée

EN débarquement du brick Emmeline, de Bordeaux:
8 1/2 pipes et 16 1/4 eau de vie J. B Godard.
EUG. ROCHEREAU & CO,
3oct 17 & 19, rue St-Louis

N. BRADNER SMITH,
Marchand Commissionnaire, 89, rue Gravier,

A reçu une commission pour prendre des actes et représenter des absens, pour administrer des sermens, prendre des témoignages, recueillir des preuves. Il tient ses pouvoirs des gouverneurs des Etats suivans, savoir: MAINE, NEW-HAMPSHIRE, VERMONT, RHODE-ISLAND, CONNECTICUT, NEW-YORK, NEW-JERSEY, PENNSYLVANIE, OHIO, MICHIGAN, WISCONSIN, INDIANA, ILLINOIS, MISSOURI, KENTUCKY, TENNESSEE, CAROLINE DU SUD, CAROLINE DU NORD, ALABAMA, MISSISSIPI, FLORIDE et TEXAS. 28avril—1an

INSTITUT St-LOUIS,
Dirigé par Mme DERON.
Pensionnat et Externat de Demoiselles.
(Année 1850—51)
Nouvelle Orléans, rue St Louis, No. 145, entre Bourgogne et Dauphine

CETTE Institution fondée depuis près de douze ans, réunit les meilleures conditions, tant sous le rapport matériel, que sous le rapport intellectuel et moral. Mme DERON élève et maîtresse à l'Institut de la Légion d'Honneur, (Maison St Denis), a modelé le plus possible sa pension sur ce grand établissement, en même temps que sur les premières académies du Nord.

L'emplacement de l'Institut St-Louis est un des plus salubres et des plus agréables de la ville. Dortoirs, salles d'études et de classes, cours de récréation, tout le local très spacieux, très aéré, donnant sur plusieurs jardins, est dans une situation si rare que pas une seule élève n'a eu la moindre maladie sérieuse.

L'enseignement, donné à la fois en anglais et en français, embrasse toutes les connaissances littéraires et scientifiques d'une éducation vraiment achevée.

L'instruction en anglais est l'objet de soins tout particuliers. Mme DERON veille scrupuleusement à ce que les demoiselles Créoles consacrent plus de temps et plus d'exercices à l'étude de la langue et de la littérature anglaise qu'à toute autre partie.—M. ORTON, professeur d'anglais bien connu à la Nlle-Orléans, continue de faire des cours tous les jours de la semaine. Deux maîtresses d'anglais demeurant dans l'établissement, président aux classes élémentaires, et activent incessamment les progrès des Elèves par un usage continuel de la langue anglaise dans tous les rapports de la vie intérieure.

Quant à l'enseignement en français, outre les leçons d'habiles professeurs et maîtresses, M. et Mme DERON font eux-mêmes des cours dans les différentes branches de l'instruction, et peuvent ainsi, par des efforts personnels, garantir la solidité et la rapidité des progrès de leurs Elèves.

Pour la musique, (piano, harpe et solfège), Mme LAVILLEBEUVRE est à la direction. Cette excellente maîtresse qui, déjà antérieurement, donnait des leçons à l'Institut St Louis, y est maintenant attachée d'une manière toute spéciale. Ce talent jeune et actif, si justement classé en tête des célébrités artistiques de la Louisiane, assure à l'enseignement de la musique, dans la pension de Mme DERON, une supériorité marquée. Pas une maîtresse qui puisse mieux joindre l'exemple au précepte: et c'est là souvent tout le secret de l'avancement des Elèves. Du reste, un examen de musique ayant lieu chaque mois, est destiné à constater les brillants et rapides progrès des Elèves de Mme Lavillebeuvre.

L'éducation religieuse et morale qui est la base de toute instruction vraiment bonne, a reçu dans l'Institut St Louis des développements qu'elle n'a encore dans aucune autre pension de la ville. Mme DERON dirige elle-même les exercices religieux des Elèves catholiques, et M. l'abbé TUOLOMIER les prépare à la 1re Communion et à la Confirmation, en faisant plusieurs instructions chaque semaine dans la chapelle même de l'Institut St Louis.
1eroct

Rue de Chartres, No. 86, entre Conti et Bienville.

DUHAMEL, opticien-fabricant, a l'honneur d'informer le public qu'il a à vendre toutes sortes de lunettes en or, argent, acier, écaille, maillechort, &c. Il garantit aux personnes qui ont la vue affectée que leur fournir des verres dont l'emploi les soulagera et les fera certainement mieux voir. [illegible] des lunettes pour redresser les yeux des enfants qui louchent. Tient toute espèce d'instrumens d'optique, de physique, d'arpentage, etc., lorgnettes de théâtre, microscopes, longue-vues de [illegible] et de marine, baromètres, thermomètres, hydromètres pour les machines à vapeur, pèse-liqueurs en verre et en argent, graphomètres, boussoles, compas, boîtes de mathématiques, &c. &c., lanternes magiques, fantasmagories, polyoramas, etc. Fait les réparations et pose des verres neufs dans les vieilles lunettes.

Vend des lunettes par douzaines aux marchands de la campagne.

NOTA.—M. Duhamel invite les personnes qui ont des maladies d'yeux à venir le consulter. 1oct—3m

EXCELLENTE AFFAIRE.

GUNIATH & NISSLER ayant dissout leur société d'un commun accord, offrent leurs marchandises, concernant principalement Messieurs les tailleurs, aux plus bas prix possibles, même au dessous du prix coûtant. Jusqu'au 7 octobre courant, on vendra à l'amiable dans leur magasin No 27, rue Royale, entre Douane et Canal, et les articles restant invendus seront offerts lundi prochain, le 7 octobre, à 10 heures du matin, à l'encan, dans leur magasin.
1oct—6t GUNIATH & NISSLER.

A VENDRE,

Une belle tannerie située à Plaquemines, paroisse Iberville.

CET établissement avantageusement situé entre les limites de la corporation et à trois arpens du Bayou Plaquemine, à peu près en face du fleuve, sur la rue la plus fréquentée de l'endroit est très vaste et très commode [illegible]

[illegible]

Les conditions sont—Trois payements, le premier au 1er janvier 1851, le deuxième au 1er janvier 1852 et le troisième au 1er janvier 1853. L'acquéreur fournira des billets endossés à satisfaction et portant intérêt de huit pour cent depuis la vente, et hypothèque jusqu'à parfait payement.
ANT. ST DIZIER,
1 oct—eod J. Bte GLEISSNER.

BOTTES, SOULIERS et BRODEQUINS. —256 caisses en déchargement des navires R D Shepherd et Clara Wheeler, à vendre par G. W. DUNBAR,
1oct 5, rue des Magasins

Demande de negres de champ.

LE soussigné ayant besoin d'une quinzaine de bons nègres pour faire sa roulaison sur une habitation dans la paroisse Iberville, sur le fleuve, prie la personne qui pourrait les lui procurer de se présenter immédiatement à son bureau, No 8, rue St-Louis, entre Chartres et Levee.
1oct—6 R. BRUGIER.

EN débarquement du navire Magnolia, venant du Havre,
30 caisses absinthe, Ed. Pernod, étiquettes à la croix fédérale,
10 do kirsch do do do,
35 do absinthe C. F. Berger, do do
15 do eau de vie de Cognac, véritable fine.
A vendre par J. N. CURIEN,
1oct Rue Douane No. 32.

EN débarquement du navire Magnolia, du Havre,
25 caisses sardines en boîtes et demi-boîtes
A vendre par EUG. ROCHEREAU & CO,
1er oct—6f 17 et 19, rue St-Louis.

CHAMPAGNE—300 paniers vin de Champagne des marques suivantes: Bleu Angels, Double Crown et Ruinart Père & Fils, en bouteille et demi-bouteille, à vendre par
EUG. ROCHEREAU & CO,
1eroct 17 et 19, rue St Louis

VINS FINS—300 caisses vin St-Julien—15 do do demi-bouteilles—40 do do Beychevelle—44 do do Batailly—30 do do Léoville—12 do do Mouton—12 do do Ch. Latour—15 do do Margaux—15 do do Lafitte, à vendre par
EUG. ROCHEREAU & CO,
1eroct 17 & 19, rue St-Louis

POIVRE AU DRAWBACK—300 sacs, en déchargement du navire Président, à vendre par E. J. HART & Co,
1 oct 79, rue Tchoupitoulas.

MORUE—75 caisses, en déchargement du navire R D Shepard, à vendre par E. J. HART & Co,
1 oct 79, rue Tchoupitoulas.

TABAC—42 demi boîtes et 40 caisses, du navire Caledonia Brander et barque Saragossa, à vendre par E. J. HART & Co,
1 oct 79, rue Tchoupitoulas.

BEURRE DE GOSHEN—15 frequins, en déchargement du navire Manchester, à vendre par E. J. HART & Co,
1 oct 79, rue Tchoupitoulas.

FROMAGE—35 caisses fromage Anglais, en déchargement de la barque May Flowery, à vendre par E. J. HART & Co,
1 oct 79, rue Tchoupitoulas.

DROGUES—En déchargement et en magasin, sublimé de calomel, acide tartrique, Hyd de potasse, yodine, bleu mass, opium et quinine, à vendre par E. J. HART & CO,
1 oct 79, rue Tchoupitoulas.

POMMES ET PECHES—100 sacs, à vendre par E. J. HART & CO,
1 oct 79, rue Tchoupitoulas.

A VENDRE.

BONS de la Municipalité No 1, portant intérêt à 7 p. 0/0 l'an, à vendre par PIERRE FOUTZ,
17sept 93, rue de la Douane.

F. FRYER,
Rue Royale, Encoignure Bienville.
EN VENTE.

Par les navires Orlando et Brunswick, du Havre:
Chapeaux de paille,
Chapeaux d'étoffe, Rubans divers,
Mantelets, par dessus,
Nouveautés, lingerie,
Gants de peau. 24sept

A VENDRE en débarquement du navire Graziata, venant de Bordeaux,
50 caisses de 2 bouteilles FRAISES au jus de Jn. PERRAU, de la NOUVELLE RECOLTE.
10 caisses framboises au jus, do, do, do.
40 caisses de 100 1/2 et 100 1/4 boîtes sardines à l'huile de Jn. PERRAU de la NOUVELLE PECHE.
10 caisses CHAMPIGNONS AU NATUREL ET PETITS POIS de Jn. PERRAU DE LA NOUVELLE RECOLTE.
Par LOREILHE & CO.,
24 sept Encoig. Royale et Douane.

EN débarquement des navires Graziata et Jenny, de Bordeaux:
100 caisses cerises à l'eau-de-vie;
55 do abricots do;
50 barriques vin rouge ordinaire;
50 do do pour familles, à vendre par V. & E. MAIGNAN,
24 sept 85, rue St-Louis.

EN magasin et récemment importé—30 caisses de 12 jarres, très beaux pruneaux;
1000 do vins blanc et rouge de divers crus;
200 do vins d'Eyquem, rouge et blanc, bouchés à l'émeri;
50 do vin de St Estèphe, Eyquem;
120 futailles cognac diverses marques;
30 balles bouchons fins en sacs de 500 bouchons,
300 paniers anisette extra superfine de Chauvet, de Bordeaux;
10 caisses liqueurs superfines de Chauvet do,
60 barils vin blanc Sauterne & Barsac;
A vendre par V. & E. MAIGNAN,
24 sept 85, rue St-Louis.

COGNAC 4ème preuve, au drawback—40 huitièmes cognac 4me preuve, Th Monterin;
20 quarts do do ayant droit au drawback, à vendre par V. & E MAIGNAN,
24 sept 85, rue St-Louis.

VINS du Rhin—En magasin—50 caisses vins du Rhin, qualités supérieures;
10 do véritable Kirschwasser, à vendre par V. & E MAIGNAN,
24 sept 85, rue St-Louis.

Osiers—Osiers—Osiers.

200 Bottes osiers en débarquement de la barque Rose Standish, à vendre à bas prix par A. BLACHE,
25 sep—6 No 30 rue de la Vieille Levée

EN déchargement du navire Jenny, venant de Bordeaux:
25 barriques vin de Bordeaux, à vendre par
25 sept P. LONGIS, 47, Vieille-Levée.

ASSIETTES EN FERBLANC—50 caisses assiettes en ferblanc, à vendre par PRIESTLEY & BEIN,
18sept 89 et 91, Camp

Orleans High School.

ERASTUS EVERETT, A. M., principal et propriétaire. L'année scolaire de 1850—51 commencera mardi 1er octobre. Cette institution offre aux élèves de remarquables avantages pour l'étude des langues anciennes et modernes.

De nouvelles améliorations ont été faites aux bâtisses et aux cours de récréations, et l'établissement est parfaitement disposé pour un pensionnat et externat.

Pour plus amples informations, s'adresser au principal, sur les lieux No 57 et 58, rue Esplanade.
25 sept—30

DREZ, Chapelier,
57, Exchange Alley, près la Douane,
CHAPEAUX DE TOUS GENRES ET SUR ORDRE.

M. DREZ a l'honneur de prévenir le public et sa clientèle, que son seul magasin est toujours à Exchange Alley, 57, près de la Douane, et n'a aucune succursale. 26sept—1m

MAGASIN DE SOIERIES AU COMPTANT

C. YALE Jr. et Co.,

27, RUE DES MAGASINS, ENTRE COMMUNE ET GRAVIER.

RECOIVENT par le steamer Ohio, leur arrivages du Nord et d'Europe, leur assortiment d'automne et d'hiver, consistant en

SOIERIES ET ARTICLES DE FANTAISIES.

Aussi: Mousseline de laine Cashmere, Lustrines, Alpaca et autres étoffes nouvelles pour robes.

SOIERIES POUR CHAPEAUX, SATIN PLUCHE ET VELOUR, RUBANS BROCHÉS, do en taffetas et satin uni, passementeries, garnitures en soie et en velours, gants de peaux, en soie et en coton

MOUSSELINES ET BRODERIES.

Mousseline Suisse, jaconats, Bishop Lawn, toile d'Irlande, batiste, mouchoirs, fil et coton.

ASSORTIMENT DE DENTELLES.

Dentelles laine noire, bobinet uni et à dessins, cols brodés, fichus, pèlerines et manchettes, feston et bandes brodées en jaconat et mousseline suisse.

ARTICLES POUR MODISTES.

Chapeaux paille anglaise, do paille d'Italie, paille tuyautée et brodée, do en peluche, do satin et velours des formes les plus nouvelles, aussi un assortiment complet de

FLEURS ARTIFICIELLES, OMBRELLES, SHALS, VISITES ET MANTELETS.

Ils appellent l'attention des marchands de la ville et de la campagne. 14 sept—3m

CHEMISES, CRAVATES, GANTS, &c

LAGAY & LECANU

36 rue de Chartres

ST OCCUPERONT DE L. F. SILVESTRE & Co

OFFRENT à vendre à très bon marché les marchandises suivantes reçues par les navires Mediator, Hero et steamship Ohio, de New York:
100 douz. chemises devant toile, plis ouverts,
50 do chemises couleur, extra.
50 do chemises blancs, [illegible]
20 do chemises [illegible]
20 do do do cotonnes
100 do do do [illegible] et cravate,
50 do do do mérinos, [illegible] et Carolina
10 do do do extra do et [illegible]
10 do do do [illegible]
55 do caleçons croisés, [illegible]
45 do cravates batiste, [illegible]
45 pièces foulards nouveaux croisés, Polka [illegible]
[illegible] et Spitalfields.
45 douz. mouchoirs batiste brodés couleur
500 do chaussettes coton écru, bon marché,
100 do do extra silk clocked.
126 do do anglaises extra soie, coton écru et blanc et rayées,
25 do do fil blanc et écru.
50 do bretelles françaises et américaines nouv
40 do gants soie et fil, extra, etc.
LAGAY & LECANU,
17 av 36, rue de Chartres

EN GROS ET EN DETAIL, aux prix de Paris.
PARFUMERIE DE PARIS.
I. HUSSY,

Manufacturier de Parfumerie fine, et de Savon de Toilette, a sa manufacture et son magasin rue de Chartres, No. 122, entre Conti et St Louis
2 dec—1an

PERDU.

UN certificat d'action, No. 449, daté du 15 juin 1833, en faveur de feu Charles Gabriel pour deux actions de la Banque de Citoyens de la Nouvelle-Orléans. La personne qui aurait trouvé le dit certificat est priée d'en donner avis à L. S. WHITAKER,
12 sept—6.10m Avocat d'Adm. Jour, Elrich.

A LOUER—Un magasin, à quatre étages, No 10, face au Chemin Public, entre les rues de la Douane et Bienville.
AUSSI—Un magasin en briques, à trois étages, situé dans la Troisième Municipalité, rue de la Levée, entre Enghien et Port.
S'adresser encoignure des rues Royale et Bienville à R. K. Davis. 1oct—3

A LOUER—La maison à trois étages, [illegible] entre Conti et Bienville, [illegible] S'adresser encoignure St-Anne et Bourbon.

Maison et Magasin à Louer
Rue Chartres, No. 91.

POSSESSION pouvant être donnée de suite [illegible] conditions, s'adresser [illegible] No 181 15sept

A LOUER,

LES DEUX BELLES RANGEES DE MAISONS en briques, et à deux étages, appartenant à Madame de Pontalba, fo[illegible] sant face à la Place d'Armes. La rangée face à la rue St Pierre sera louée à partir du 1er OCTOBRE PROCHAIN et celle de la rue St Anne, à partir du 1er NOVEMBRE.

On ne louera pour plus d'un an et les maisons face à la Levée.

S'adresser de 8 à 10 heures A. M., à J. P. BENJAMIN,
17 aout—2m 57, rue du Camp.

A LOUER—Une maison en briques, si[illegible] rues Prytania et Chartres [illegible] S'adresser à X. LAMBERT,
26 sept 62 rue des Magasins.

A vendre en bloc ou par lots,

UNE belle résidence située à Mandeville, paroisse St-Tammany, généralement connue sous le nom de propriété Nott. Pour le prix et les conditions, s'adresser à M. G. Montberger et W. A. Nott, et pour les dimensions de la propriété à A. Ducatel, notaire public.
20 anut

MAGASIN A LOUER, rue du Canal, No 138, à côté de la maison Hedues, entre Bourbon et Dauphine. La maison est nouvellement réparée. Possession le 1er octobre prochain. S'adresser No 13, rue St Charles.
18 sept J. ABRAHAMSON.

A LOUER—Une maison en bois, à deux étages, avec cuisine haute, cour pavée, hydrant et citerne; très confortable pour une famille.
S'adresser au café face au vieux Bassin encoignure des rues Toulouse et Tréme. 17sept

A LOUER—Le magasin double en briques vis-à-vis la nouvelle Douane, ayant deux entrées, l'un sur la rue de la Douane et l'autre rue Crossman.
S'adresser à P. J. PAVY, LOBIT & CO.
21 sept—30f

CENDRES DE SODA—100 tonneaux en déchargement de la barque Ellen et 100 tonneaux, en magasin et à vendre par HAYMAN & HOLDEN, 9e rue des
2 oct Magasins, 11, Magasins Rouges.

CHAUX—1,000 barils de Thomaston, 500 do Ste-Geneviève, 100 boucauts et 300 barils Aston, 300 barils pour la fabrication de sucre, à vendre par HAYMAN & HOLDEN 9e, rue des
2 oct Magasins, et 11, Magasins Rouges

BRIQUES A FEU—50,000 briques anglaises en déchargement du navire Astona, 50,000 Ecossaise, 50,000 du Pittsburg et Pensacole, à vendre par HAYMAN & HOLDEN, 9e, rue des
2 oct Magasins, 11, Magasins-Rouges.

POUR LES LIQUORISTES—400 kilogs grande absinthe fraîche.
300 kilogs petite absinthe fraîche.
500 do fenouil de Florence.
400 do coriandre; 10 balles d'anis
En débarquement du navire Brunswick, du Havre, à vendre par P. CUSACHS,
17sept enc. Condé et St Philippe

Bitters—Bitters.

RUE ROYALE, au No. 106, on trouvera toujours du bitters de 1re qualité pour les cafés et autres maisons, &c., aux prix suivants:
Par bouteille, $ 35
" douzaine do 3 50
" gallon, 80
" damejeanne, le gallon, 70
" baril, 60

A. BLACHE.

ENCANTEUR,

No 30, rue Vieille Levée.

Seul agent des marques suivantes

Eau-de-vie marque de New-York,
Genièvre do New-York,
Rhum do de Barataria,
Rhum do de New-Orleans,
Savon de P. K. Barnes & Co. No 1 et 2.
4 juin—1an

BOTTES, SOULIERS ET BRODEQUINS—206 caisses en déchargement des navires Kentucky et R. D. Shepherd de Boston. En magasin, un assortiment complet et bien choisi de bottes, souliers et pour le commerce de la Louisiane, à vendre par G. W. DUNBAR,
24 sept 5, rue des Magasins.

BOTTES, SOULIERS ET BRODEQUINS—302 caisses en déchargement des navires Kentucky, Calender et barque St Andrew, à vendre par R. G. HORRS,
23sept 12, rue de la Douane.

MATCHES.

LES allumettes de L. A. Guillemain, rue du Cirque, No 200, et celles de M. Lacour, de New-York, sont à vendre chez J. B. GANG, No 156, rue de Chartres. 3m

LES PLUS JOLIS MANTELETS qui soient jamais parvenus en ville viennent d'être reçus par le soussigné. Le goût exquis de la forme, la richesse des ornemens, la magnificence des nuances, en font un objet de luxe, tout à fait hors ligne, outre les couleurs noires, il s'en trouve de blancs glacés, ornés du Bengal, Californie, céleste, aurores, blancs et divers. A cet envoi était joint quelques échantillons de ROBES en toile, soie glacée, chinée, céleste et blanc, Louise et blanc, aurore et blanc, lisly do blanc, Californie et blanc. Aussi des BAREGES chinés en toute couleur. En reunissant ces nouveaux articles à ceux reçus par les derniers arrivages du Havre, les dames pouvent être assurées qu'elles trouveront chez le soussigné l'assortiment le plus frais, et le plus complet, des objets de leur toilette à leur usage. R. D. FANIS,
2 mai encoignure Canal et Bourbon, 104

A VENDRE en magasin par F. ROUMIEU, rue St-Louis, No. 20,
40 barriques vin rouge bon ordinaire, marque Montferrant.
40 quarts cognac diverses marques
40 barils vin blanc diverses marques.
40 barils whiskey, divers qualités, Irish, old Monongahela et Bourbon.
10 barils peach-brandy
4 do cherry do
40 caisses absinthe de Yersin & Lecoultre.
30 paniers champagne, diverses marques.
150 paniers guignolet.
100 do anisette, diverses marques.
250 caisses curaçao, divers modèles.
100 do marasquino do
100 do eau de vie de Dantzick.
100 do eau verte médicinale, [illegible]
900 do liqueurs extra fines, bouteilles gravées.
130 do do surfines.
230 do do fines.
25 barils merise, diverses qualités.
Sirops assortis, eau de fleur d'oranger, &c. &c.
Et tout ce qui compose l'assortiment des cafés.
[illegible] F. ROUMIEU.

FEU D'ARTIFICE ET CONCERT

Au bénéfice de la Société Allemande de la Nouvelle-Orléans

DIMANCHE le 6 octobre, à 7 heures du soir, aura lieu le temple permanent un superbe feu D'ARTIFICE et un CONCERT qui seront donnés au bénéfice de cette société au jardin de Messrs CATON, sur la rue [illegible] et Armes de la Première Municipalité. Prix d'entrée 25 cents. On pourra se procurer des billets au [illegible] No. 42, rue Toulouse. 27sept—12

Nlle-Orléans, 28 septembre 1850.

UN dividende de deux piastres par action a compter sur les profits de l'ancienne Compagnie d'Assurance des Négocians, sera payé aux actionnaires à partir du 1er octobre.
28sept—8f JOHN PEMBERTON, Liquidateur

A LOUER.—Un des trois magasins situé vis-à-vis le Théâtre des Variétés [illegible] le seul vacant en ce moment et recemment fermé. Ce magasin est convenable [illegible] un salon d'huîtres. Il sera prêt vers le 15 octobre prochain.

Les personnes qui désirent louer le dit magasin sont invitées à se présenter de suite afin de faire les altérations qui seraient convenables avant que les réparations soient terminées. Le prix du loyer sera raisonnable pour un bon locataire. S'adresser à EDWARD SHIFF,
30 sept—17 78, rue Canal

ON désire LOUER dans la 1re Municipalité, entre les rues Canal, St Louis et Remparts, une maison confortable à un étage, ayant au moins six pièces et une bonne cour. Les personnes qui auraient une bon locataire [illegible] par lettre à la boîte H [illegible] poste. 30 sept—3t

EN débarquement du navire Magnolia, du Havre,
100 caisses absynthe Ed. Pernod avec étiquettes de la Croix Fédérale
50 caisses absynthe Yersin Lecoultre à vendre par N. DUDOUYT,
30sept 13, rue Toulouse.

EN débarquement du navire Magnolia, du Havre.
500 damejeannes de 5 gallons,
500 do de 4 do.
A vendre par V. & E. MAIGNAN,
30sept 85, rue St Louis.

OSIER—110 paquets osier, en débarquement du navire Magnolia, du Havre, à vendre par V. & E. MAIGNAN,
30sept 85, rue St-Louis

Dissolution de Société.

LA société existant entre J. Holz & J. Minvielle sous la raison de J. Holz & Co., est dissoute dès aujourd'hui par consentement mutuel, et pour cause de maladie de la part d'un des associés. M. J. Holz reste chargé de la liquidation et continuera le même genre d'affaires pour son propre compte et en son propre nom, à partir de ce jour.
28 sept—6 JOSEPH HOLZ, JULES MINVIELLE.

SARDINES à l'huile de la nouvelle pêche—1000 1/2 et 1/4 de boîtes sardines à l'huile de la marque bien connue B. Guillout, en débarquement du navire Magnolia, venant du Havre, à vendre par AUG. MOLIER,
27sept 90, rue St Louis

FROMAGES.

REÇU directement du Havre par le navire Magnolia—

100 douzaines fromages de Neufchatel, 50 fromages pâte grasse, 10 douzaines fromage de [illegible] Maure, 10 meules fromage de Gruyère
A vendre par DUNTZE & IKEN,
27 sept Enc. Royale et Conti

Broderies Suisses.

EN débarquement du navire Magnolia, du Havre,
2 caisses broderies, bandes, entre deux, robes, &c. à vendre par H. NOEL & GUIRAUD,
30 sept rue Royale, 103

Marchandises suisses.

PAR le navire Brunswick, du Havre. 14 caisses mouchoirs, unies, imprimées, et à rideaux [illegible] marchandises conviennent pour le marché mexicain, et seront vendues au drawback, à vendre par H. NOEL & GUIRAUD,
27 sep rue Royale 103

Veaux cirés.

PAR le navire Magnolia—2 caisses veaux cirés, à vendre par H. NOEL & GUIRAUD
27 sep rue Royale 103

A VENDRE en débarquement du navire Graziata, venant de Bordeaux,
40 barriques vin St-Julien bon ordinaire,
12 do do Haut Sauterne,
62 barils do do.
N DUDOUYT,
26 sept 13, Toulouse,

LA société qui existait en cette ville sous la raison de Daran, Queyrouze & Co, étant arrivée à son terme, elle entre en liquidation à partir de ce jour.
Nouvelle Orléans, 1er octobre 1850.
DARAN, QUEYROUZE & Co,
1 oct En liquidation

LES soussignés continueront les affaires de la maison Daran, Queyrouze & Co, sous la raison de Queyrouze & Langsdorff, à partir du 1er octobre 1850. LEON QUEYROUZE,
1 oct A. LANGSDORFF.

AVIS.—Vu la mort de M. Wm. S. Paradise, la société existant entre nous sous la raison Paradise, Lawrason & Co, sera dissoute le 30 courant. GEO. C. LAWRASON, Exécuteur testamentaire de W. S. Paradise décédé,
GEO. C. LAWRASON,
ARNOLD HARRIS.

Société.

LES soussignés continueront les affaires de la maison Paradise, Lawrason & Co., à partir du 1er octobre prochain, sous la raison ARMSTRONG, LAWRASON & CO.
ROBERT ARMSTRONG,
GEO. C. LAWRASON,
16 sept—30f ARNOLD HARRIS.

FRANKLIN EXCHANGE.

CET Etablissement si bien connu du public sous l'administration de Mme L. A. Crowell, est fermé depuis quelque temps pour cause de maladie de la propriétaire, vient d'être pris à bail pour un certain nombre d'années, et il sera ouvert SAMEDI prochain, 21 du courant, sous la direction des soussignés. Il y sera servi un LUNCH splendide ce même soir, à 7 heures et demie.

La Barre est bien pourvue des meilleures espèces de liqueur, et l'on pense qu'il sera rendu très aux CINQ CENTS indiqué beaucoup de personnes à visiter cet Etablissement, qui sera maintenant bien ordonné.

Les BILLARDS et le jeu de QUILLES seront bien servis.

Les soussignés invitent leurs nombreux amis et le public en général, à venir voir l'ouverture de leur Etablissement, et ils espèrent pouvoir compter sur leur patronage amical. BERTRAND COMBE & Co.
20aout—3m

Changement de domicile

KUSTNER, FACTEUR DE PIANOS ET DE HARPES, prévient respectueusement le public, qu'il a transporté son magasin au No 63, rue Canal, près de la rue St-Charles.
13 sep—1m

Chassaniol et Boulenger,
Encoignure Chartres et Conti,

PREVIENNENT les marchands de la ville et de la campagne qu'ils ont reçu par le navire Brunswick, du Havre, un grand assortiment d'articles de fantaisie, de parfumerie, mercerie, quincaillerie, &c. &c. &c.

Ainsi qu'un beau choix de peignes à nattes et à retaper, en écaille fondue, buffle et imitation.

Rubans soie, façonné et uni, des Nos 1 à 12, de série en tous genres, chaînes de gilet, cordons, montres en acier, fusils à deux coups, cartes, cartes à jouer, papier à lettre et écolier, etc. etc.

N. B. Ils ont toujours en magasin les articles de New-York et d'Allemagne.
13sept—a Nlle-Orléans, le 12 septembre 1850

GRAND BON MARCHE.
VENTE AU PRIX COUTANT
Chez C. M. SIMPSON,
50, RUE DU CANAL. 10 sept

D. BEAUVALET.
Importateur de modes et nouveautés de Paris, a transporté son magasin au No 58, rue de Chartres, entre les rues Bienville et Douane.

IL prévient les marchands qu'il vient de recevoir par les navires Brunswick et Magnolia, des nouvelles marchandises, consistant en Chapeaux de soie pour dames et enfants, Fleurs artificielles, Rubans, Soieries, Tulles, Manteaux, Mantelets, Cols, Pèlerines, &c. Il offre toutes ses marchandises à des prix de gros très modérés. 28sept—1m

LES soussignés ayant acheté le fond du magasin de M. D. B. Macarty, sollicitent le bienveillant patronage du public. Tous leurs efforts tendront à mériter la confiance dont on voudra bien les honorer.

Ils reçoivent en ce moment du Havre, de Liverpool, de New York, de Boston et de Philadelphie, un bel assortiment de marchandises sèches qu'ils offrent à très bas prix.
11sept—a RILLIEUX & REGGIO,
230, rue Bourbon

Brandy et Genièvre.

ON peut acheter, par n'importe quelle quantité et AUX PRIX DES ENCANS, du Brandy et du Genièvre. Le soussigné en aura constamment en vente à la convenance des acheteurs.
J. McDONNELL,
15 mars—a Encoignure St Philippe et Remparts

PEINTRE.

A. C. JAUME,

Peintre de portraits et professeur de dessin.
Leçons à son atelier de 6 1/2 à 8 heures du matin
Leçons en ville.
Rue Royale, 212. 29oct—1an

MAGASIN DE CIGARES DE LANFRANCO.
RUE ST-CHARLES, No. 22.
4sept—1an

Changement de Domicile.
Mme CLARET,

ACCOUCHEUSE, de la Faculté de Médecine de Paris, bien connue par une pratique de dix années à la Nouvelle-Orléans, a transporté son domicile

Rue d'Orléans, No 74,
13sept—3m Entre Bourbon et Dauphine

GENIEVRE DE HOLLANDE.

LE soussigné, seul importeur de la marque célèbre du Steamboat, offre à vendre 60 pipes de ce genièvre supérieur, en débarquement du brick Hope, en lots à la convenance des acheteurs et à des conditions libérales. JAMES FLINT,
1anov—1an 35, rue Commune

15000 LIVRES Chlorure de Chaux première qualité, à vendre par J. DUCLOUX, Pharmacien, rue de la Levée, Troisième Municipalité vis-à-vis le marché du poisson.

De plus 4,000 livres qualité inférieure, convenant parfaitement pour désinfecter les lieux publics.
6 ap—a

Papiers Peints.

DELCROIX, 106, rue de Chartres.

REÇOIT par les navires Brunswick et Magnolia, du Havre, un très grand assortiment de PAPIERS PEINTS, qu'il offre aux entrepreneurs et au public en général, aux prix les plus réduits.

On trouvera chez lui tout ce qu'il y a de plus nouveau en ce genre, papiers communs, petit satin, papier glacé, décoré, &c., bordures ordinaires et imitation velouté, paysages, histoire, batailles de l'empire, grande marine, journées de Paris, &c. &c. ciels de lit, nouveau genre, devants de cheminée, stores, panneaux, [illegible], colonnes, statues, &c. le sept—6m

SERRURES françaises nouvelles assorties, à vendre par LEOPOLD JEANNET,
27 sept 28, rue St-Louis.